

Atelier mécanique : la municipalité attend le début des travaux mais...

Cette semaine, telle une traînée de poudre, le bruit s'est propagé sur les réseaux sociaux qu'une décision de justice mettait fin aux espoirs de la Ville de réhabiliter l'Atelier mécanique pour en faire un complexe cinématographique. Prié de s'en expliquer, Marc Vuillemot ne s'est pas débiné.

Il a d'abord confirmé que le Conseil d'État avait bien statué, mi-juin, sur la non-admission du pourvoi en cassation déposé par la commune. Un pourvoi qui concernait une délibération de 2013 annulée par le tribunal administratif de Toulon en 2017, laquelle retenait alors l'opérateur choisi par la Ville au détriment de Maciej Adamowicz, le requérant dans toute cette affaire.

Mais pour le maire, ce revers judiciaire ne change rien. « Il y a eu trois délibérations de prises sur ce dossier

et, d'après nos services juridiques, ce qui fonde la mise en œuvre du projet, c'est celle de 2016, qui valide la promesse de bail avec l'opérateur. Nous attendons donc le début des travaux. »

« Le bail n'est pas encore signé... »

Jusqu'alors, il semblerait que ce raisonnement soit aussi celui suivi par Quartus, l'opérateur aux manettes, puisque d'après nos informations, la société s'apprêtait, ces derniers jours, à lancer le chantier.

Pour ce faire, il lui manquerait toutefois encore un bout de papier, et pas des moindres, ce que nous a confié le maire. « *Le bail n'est pas encore signé, c'est vrai. Les documents doivent être ficelés.* » À temps pour que les travaux commencent cet été ? « *Je ne suis pas sûr, tempère l'édile. Les vacances ne sont pas la*

période la plus propice pour ça. »

Sans compter que les déboires judiciaires dans cette affaire ne sont peut-être pas terminés. Outre qu'une procédure d'appel est aussi en cours contre le permis de construire, lancée par la Confédération Environnement Méditerranée, une autre requête a aussi atterri ces dernières semaines au tribunal administratif de Toulon. M. Adamowicz, toujours lui, veut justement faire annuler la promesse de bail et le bail à construction en se fondant sur l'invalidation, désormais effective, de la délibération de 2013.

Bref, autant d'arguties juridiques qui ne font pas plus le jeu de la municipalité que de Quartus, qui souhaite investir 30 millions d'euros sur le site des Mouissèques. Et encore moins des Seynois, lesquels désespèrent d'avoir un cinéma un jour.